

## Acticor Biotech lance une augmentation de capital d'environ 3 millions d'euros

- **Augmentation de capital composée d'une offre aux investisseurs qualifiés et d'une offre aux investisseurs individuels via la plateforme PrimaryBid**
- **Engagements de souscription de la part de M. Rinaldo del Bono, fondateur de Mediolanum farmaceutici, et de la société belge M3 pour un total de 1,5 M€**
- **Prix d'émission des actions nouvelles de 3€ par action**
- **Clôture de l'Offre PrimaryBid le 27 novembre 2023 à 22h00 et du Placement Global le 28 novembre 2023 avant l'ouverture des marchés**
- **Les fonds levés seront alloués au financement de la poursuite de l'étude ACTISAVE jusqu'aux résultats attendus au T2 2024**

**Paris, France, le 27 novembre 2023 – 17h40 CET** - ACTICOR BIOTECH (FR00140050J5 – ALACT– la « Société »), société de biotechnologie au stade clinique qui développe le glenzocimab, un médicament innovant pour le traitement des urgences cardiovasculaires, annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital d'environ 3 millions d'euros via l'émission d'actions ordinaires nouvelles s'adressant aux investisseurs institutionnels et individuels (via la plateforme PrimaryBid) (l'« Offre »).

### **Une levée de fonds dédiée au traitement de l'AVC**

ACTICOR BIOTECH consacrera le produit de cette augmentation de capital à la poursuite du plan de développement vers l'**enregistrement du glenzocimab dans le traitement d'urgence de l'AVC**. La Société prévoit principalement d'utiliser les fonds levés pour financer la poursuite de l'étude ACTISAVE jusqu'aux résultats attendus au deuxième trimestre 2024.

Les fonds levés permettront à la Société de renforcer sa structure financière et de financer ses opérations jusqu'au mois de juin 2024 sur la base des éléments suivants :

- Niveau de trésorerie et équivalents de trésorerie (y compris concours bancaires courants) nette s'élevant au 30 juin 2023 à 7.955 K€
- Consommation de trésorerie par l'activité de la Société sur le second semestre 2023 et prévisions de consommation de trésorerie par l'activité de la Société sur l'année 2024 ;
- Capacité de la Société de faire préfinancer son CIR 2023 ;
- Capacité de la Société de moduler ses dépenses opérationnelles variables dans le cadre de ses essais.

Au-delà, au regard des éléments mentionnés ci-dessus, le besoin de financement de la Société pour faire face à ses obligations sur les 12 prochains mois est estimé par la Société à environ 7,5 millions d'euros.

En conséquence, la Société devra rechercher d'autres sources de financement en dettes ou en capitaux propres ou réaliser des opérations de partenariat ou de M&A dès le premier trimestre 2024, afin de compléter ses besoins en fonds de roulement et de financer ses dépenses d'exploitation au-delà du deuxième trimestre 2024.

**Gilles AVENARD, Directeur Général d'Acticor Biotech** déclare : « Suite à la finalisation du recrutement de plus de 400 patients, cette levée de fonds que nous annonçons aujourd'hui nous permettra de poursuivre l'étude ACTISAVE et d'analyser les résultats dont la communication est prévue au deuxième trimestre 2024. En parallèle nous préparerons les nouvelles consultations réglementaires avec l'EMA et la FDA. Nous tenons à exprimer notre gratitude à M. Rinaldo del Bono et à M. Pierre Meyers, pour leur confiance et leur précieux soutien pour cette levée de fonds. Nous sommes également ravis de donner la possibilité à de nouveaux investisseurs, qu'ils soient institutionnels ou individuels, de se joindre à notre mission pour améliorer la prise en charge des urgences cardio-vasculaires. »

### Modalités de l'Offre

L'Offre sera réalisée au prix de 3 euros par action nouvelle, en deux volets distincts et concomitants et dans les mêmes conditions de prix (l'« **Offre** ») :

- Un placement global (le « **Placement Global** »), par voie d'émission d'actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'investisseurs qualifiés, en France et à l'étranger sur le fondement de l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier conformément à la 14<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 12 mai 2023 (l'« **Assemblée Générale** ») ;
- Une offre au public sans bénéficiaire désigné, par voie d'émission d'actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription, destinée aux particuliers de nationalité française ou ressortissants des États-membres de l'Espace Économique Européen, via la plateforme PrimaryBid (l'« **Offre PrimaryBid** »), qui s'effectuera selon une allocation proportionnelle aux demandes dans la limite du montant alloué à cette offre au public, avec une réduction des allocations en cas de demandes excédentaires le cas échéant, sur le fondement de l'article L. 225-136 du Code de commerce et de l'article L.411.2-1,1° du Code monétaire et financier, conformément à la 12<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale.

Le montant total de l'opération serait d'environ 3 millions d'euros, prime d'émission incluse, avec une possibilité d'augmenter ce montant total en cas de demande supérieure.

Le montant de l'Offre dépendra exclusivement des ordres reçus pour chacun des volets précités, sans possibilité de réallocation des montants attribués de l'un vers l'autre. L'Offre PrimaryBid destinée aux particuliers est accessoire par rapport au Placement Global et elle ne pourra excéder 20% du montant total de l'Offre. En tout état de cause, l'Offre PrimaryBid et l'augmentation de capital correspondant à cette dernière ne seront pas réalisées si l'augmentation de capital intervenant au résultat du Placement Global n'est pas réalisée.

Le Placement Global s'effectuera par « construction accélérée du livre d'ordres » ou « *accelerated bookbuilding* », à l'issue de laquelle sera déterminé le nombre d'actions nouvelles à émettre, dans le respect des résolutions de l'Assemblée Générale.

Le prix de souscription des actions nouvelles sera égal à 3 euros, représentant une décote de 20,21% par rapport au cours de clôture de l'action ACTICOR BIOTECH du 24 novembre 2023. Le prix de souscription des actions ordinaires nouvelles émises dans le cadre de l'Offre PrimaryBid sera égal au prix des actions ordinaires nouvelles émises dans le cadre du Placement Global.

*Ne pas diffuser, publier ou distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce communiqué de presse ne constitue pas un document d'offre et a un caractère purement informatif*

Le nombre final d'actions à émettre sera décidé par le Directeur Général de la Société, en vertu et dans les limites des subdélégations de compétence conférées par le conseil d'administration de la Société à la date du présent communiqué et conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale.

Il est précisé que M. Rinaldo del Bono n'a pas participé au vote ayant conféré au Directeur Général la compétence pour lancer l'Offre et en fixer les termes définitifs<sup>1</sup>.

Le nombre définitif d'actions à émettre fera l'objet d'un communiqué de presse ultérieur relatif à la réalisation, le cas échéant, de l'émission envisagée.

La procédure de construction accélérée du livre d'ordres dans le cadre du Placement Global sera initiée immédiatement après la publication de ce communiqué et devrait se clore avant l'ouverture des marchés demain (28 novembre 2023), sous réserve de toute clôture anticipée ou prorogation. L'Offre PrimaryBid débute également immédiatement et se clôturera ce jour à 22h, sous réserve de toute clôture anticipée. La Société annoncera les résultats de l'Offre dès que possible après la clôture du livre d'ordres, par voie de communiqué de presse.

Le règlement-livraison des actions ordinaires nouvelles à émettre au résultat de l'Offre et leur admission sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth® Paris sont prévus le 30 novembre 2023. Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux actions anciennes dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital, elles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation que les actions de la Société d'ores et déjà cotées sous le même code ISIN FR00140050J5 – ALACT.

### **Engagements de souscription d'un montant global de 1,5 M€**

M. Rinaldo del Bono, fondateur de Mediolanum farmaceutici, et la société belge M3<sup>2</sup> se sont engagés à souscrire au Placement Global pour un montant total en numéraire de 1,5 millions d'euros.

### **Augmentation de capital ouverte aux particuliers via la plateforme PrimaryBid**

Les investisseurs pourront souscrire à l'Offre PrimaryBid uniquement via les partenaires de PrimaryBid mentionnés sur le site PrimaryBid ([www.PrimaryBid.fr](http://www.PrimaryBid.fr)). L'Offre PrimaryBid ne fait pas l'objet d'un contrat de placement et de garantie.

### **Engagement d'abstention**

Dans le cadre de l'Offre, la Société a pris un engagement d'abstention d'une durée de 60 jours à compter de la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve d'exceptions usuelles.

### **Engagements de conservation**

Dans le cadre de l'Offre, le conseil d'administration, les dirigeants et certains actionnaires, à savoir M. Gilles Avenard, M. Yannick Pletan, Mme Sophie Binay, M. Alain Munoz, M. Jean-Pierre Cazenave, Mme Patricia Zilliox, Karista (FPCI Cap Décisif 3), Newton Biocapital, Go Capital, la fondation ARMESA et

---

<sup>1</sup> A la date des présentes, Mediolanum Farmaceutici S.p.A détient 3.403.944 actions de la Société soit 27,59 % du capital et des droits de vote (sur une base non diluée). Son président et fondateur, Monsieur Rinaldo del Bono, est membre du Conseil d'Administration de la Société. A la date des présentes, Monsieur Rinaldo del Bono ne détient pas à titre personnel d'actions de la Société.

<sup>2</sup> Société simple de droit belge (numéro d'entreprise 0721.409.784) dont Monsieur Pierre Meyers est gérant et associé majoritaire. A la date des présentes, Monsieur Meyers et la société M3 ne détiennent pas d'actions de la Société.

Mediolanum Farmaceutici S.p.A., ont pris un engagement de conservation sur les titres qu'ils détiennent à ce jour, représentant au total 59% du capital avant la réalisation de l'Offre (sur une base non diluée), sous réserve d'exceptions usuelles, pour une durée de 180 jours calendaires.

### **Intermédiaires Financiers**

GILBERT DUPONT (Groupe Société Générale) agit en qualité de Seul Coordinateur global, Chef de File et Teneur de Livre.

Dans le cadre de l'Offre PrimaryBid, les investisseurs pourront uniquement souscrire par l'intermédiaire des partenaires de PrimaryBid mentionnés sur le site de PrimaryBid ([www.PrimaryBid.fr](http://www.PrimaryBid.fr)). Pour plus de détails, veuillez consulter le site de PrimaryBid à l'adresse [www.PrimaryBid.fr](http://www.PrimaryBid.fr).

### **Garantie de l'Offre**

L'Offre ne fait pas l'objet d'une garantie. Toutefois, le Placement Global réalisé auprès des investisseurs qualifiés en vertu de la 14<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale fait l'objet d'un contrat de placement entre la Société et le Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre.

### **Prospectus**

L'Offre ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus en vertu du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié, ou une offre au public.

### **Facteurs de risque**

L'attention du public est portée sur les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité, présentés au chapitre 3 du document d'enregistrement universel 2022 approuvé par l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2023 sous le numéro R. 22 – 011, qui est disponible sans frais sur les sites internet de la Société ([www.acticor-biotech.com](http://www.acticor-biotech.com)) et de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'émission suivants : (i) le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'Offre, (ii) la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement, (iii) des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société, (iv) les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative découlant d'éventuelles augmentations de capital futures rendues nécessaires par la recherche de financement par la Société, et (v) les titres à émettre ne devant pas être cotés sur un marché réglementé, les investisseurs ne bénéficieront pas des garanties associées à un tel marché.

### **Déclarations prospectives**

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Acticor Biotech et à ses activités. Acticor Biotech estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques, dont ceux décrits dans le Chapitre 3 du Document d'enregistrement Universel approuvé par l'AMF sous le numéro R. 22-011 le 26 avril 2023, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Acticor Biotech est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Acticor

*Ne pas diffuser, publier ou distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce communiqué de presse ne constitue pas un document d'offre et a un caractère purement informatif*

Biotech ou qu'Acticor Biotech ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Acticor Biotech diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations.

### À propos d'ACTICOR BIOTECH

Acticor Biotech est une entreprise biopharmaceutique au stade clinique qui développe glenzocimab, un médicament innovant pour le traitement des urgences cardiovasculaires, notamment les accidents vasculaires cérébraux ischémiques.

Les résultats positifs de son étude de phase 1b/2a, ACTIMIS, ont confirmé le profil de sécurité et montré une réduction de la mortalité et des hémorragies Intracérébrales dans le groupe traité par le glenzocimab chez les patients présentant un AVC. L'efficacité du glenzocimab est aujourd'hui évaluée dans une étude internationale de phase 2/3, ACTISAVE dont les résultats cliniques sont attendus au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

En juillet 2022, Acticor Biotech a obtenu le statut « PRIME » de l'Agence Européenne des Médicaments (EMA) pour glenzocimab dans le traitement de l'AVC. Cette désignation permet à la société de renforcer ses interactions et d'obtenir des dialogues précoces avec les autorités réglementaires.

Acticor Biotech est soutenue par un panel d'investisseurs européens et internationaux (Mediolanum farmaceutici, Karista, Go Capital, Newton Biocapital, CMS Medical Venture Investment (HK) Limited, A&B (HK) Limited, Anaxago, et la fondation Armesa) et est cotée sur Euronext Growth Paris depuis novembre 2021 (ISIN : FR00140050J5 – ALACT).

Pour plus d'informations, visiter : [www.acticor-biotech.com](http://www.acticor-biotech.com)

### Contacts

---

#### ACTICOR BIOTECH

Gilles AVENARD, MD  
Directeur Général et fondateur  
[gilles.avenard@acticor-biotech.com](mailto:gilles.avenard@acticor-biotech.com)  
T. : +33 (0)6 76 23 38 13

#### NewCap

Mathilde BOHIN  
Relations Investisseurs  
[acticor@newcap.eu](mailto:acticor@newcap.eu)  
T. : +33 (0)1 44 71 94 95

#### NewCap

Arthur ROUILLÉ  
Relations Médias  
[acticor@newcap.eu](mailto:acticor@newcap.eu)  
T. : +33 (0)1 44 71 00 15

Sophie BINAY, PhD  
Directeur Général Délégué et  
Directeur Scientifique  
[Sophie.binay@acticor-biotech.com](mailto:Sophie.binay@acticor-biotech.com)  
T. : +33 (0)6 76 23 38 13

### Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat d'actions ordinaires de la Société et ne saurait être considéré comme tel dans un quelconque pays où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de ce pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non un prospectus au sens du Règlement (EU) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel qu'amendé (le « **Règlement Prospectus** »).

En France, l'Offre décrite ci-dessus sera effectuée exclusivement dans le cadre (i) d'un placement global au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, en conformité avec l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables et (ii) d'une offre au public de titres financiers sans bénéficiaire désigné, en conformité avec l'article L. 225-136 du Code de commerce, l'article L.411.2-1,1° du Code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (y compris la France), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus (conformément à l'article 3 du Règlement Prospectus) dans l'un des Etats membres.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions ordinaires nouvelles aux Etats-Unis d'Amérique ou dans toute

*Ne pas diffuser, publier ou distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce communiqué de presse ne constitue pas un document d'offre et a un caractère purement informatif*

autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions, y compris notamment au Canada, en Australie et au Japon. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement au titre du U.S Securities Act ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act. Acticor Biotech n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des actions nouvelles ordinaires aux Etats-Unis d'Amérique, ni dans toute autre juridiction.

Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (a) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (b) aux professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« **Ordonnance** »), et (c) aux sociétés à capitaux propres élevées et aux autres personnes auxquelles elle peut être légalement communiquée, relevant de l'article 49(2) de l'Ordonnance (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme "**Personnes Habilitées**"). Tout investissement ou activité d'investissement à laquelle le présent communiqué se réfère n'est valable que pour les Personnes Habilitées et engagera seulement les Personnes Habilitées. Toute personne qui n'est pas une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou se fonder sur le présent communiqué ou sur son contenu.

Aux seules fins du processus d'approbation du produit par chaque producteur, l'évaluation du marché cible relatif aux actions ordinaires nouvelles a conduit à la conclusion suivante, en lien exclusivement avec les critères du type de clients : (i) les clients auxquels les actions ordinaires nouvelles sont destinées sont des contreparties éligibles, des clients professionnels et des clients de détail, chacun tel que défini dans la directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« **MiFID II** ») ; et (ii) tous les canaux de distribution des actions ordinaires nouvelles aux contreparties éligibles, aux clients professionnels et aux clients de détail sont appropriés. Toute personne qui par la suite propose, commercialise ou recommande les actions ordinaires nouvelles (un « **distributeur** ») devra tenir compte de l'évaluation du type de clients réalisée par les producteurs ; toutefois, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible relatif aux actions ordinaires nouvelles (en adoptant ou en affinant l'évaluation du type de clients réalisée par les producteurs) et de déterminer les canaux de distribution appropriés. Pour éviter toute ambiguïté, même si le marché cible inclut les clients de détail, le coordinateur global - chef de file et teneur de livre a décidé qu'il fournira uniquement des investisseurs pour les actions ordinaires nouvelles répondant aux critères d'éligibilité des contreparties éligibles et des clients professionnels.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Les informations contenues dans ce communiqué n'ont pas été vérifiées de façon indépendante et aucun engagement, déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est donnée par ou pour le compte du coordinateur global - chef de file et teneur de livre ou par toute entité qui le contrôle, qu'ils contrôlent ou sous contrôle commun ou l'un des mandataires sociaux, dirigeants, salariés ou conseillers respectifs de ces entités et ne pourra servir de fondement quant à la véracité, la plénitude, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations et opinions contenues dans ce communiqué. La responsabilité de l'une de ces personnes ne saurait être engagée de quelque manière que ce soit en raison de ces informations ou opinions ou de toute erreur ou omission. Les informations présentées ou contenues dans le présent communiqué peuvent faire l'objet de vérifications, corrections, compléments ou modifications sans notification préalable.

Le coordinateur global - chef de file et teneur de livre agit exclusivement pour le compte de la Société dans le cadre du Placement Global et ne considèrera aucune autre personne (qu'elle soit ou non destinataire de ce présent communiqué) comme son client dans le cadre du Placement Global et ne sera tenu d'offrir à quiconque, à l'exception de la Société, ni la protection accordée à ses clients ni des conseils en lien avec le Placement Global mentionné ci-dessus.

*Ne pas diffuser, publier ou distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce communiqué de presse ne constitue pas un document d'offre et a un caractère purement informatif*